

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1853.

Rapport de la Commission de la Justice chargée d'examiner le Projet de loi qui augmente de 4,700 fr. le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1853.

(Voir les N° 36 et 45 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chev. WYNS DE RAUCOUR, Président ; le Baron D'ANETHAN,
SAVART, COPPIN, le Baron DE PELICHY, VAN HUERNE et DE MUNCK.

MESSIEURS,

Une augmentation de 4,700 fr. vous est demandée par le département de la Justice pour insuffisance de l'allocation portée au Budget de 1853 pour le traitement du personnel des Cours d'appel.

Cette insuffisance est résultée de l'augmentation du personnel de la Cour d'appel de Bruxelles, qui a eu lieu en exécution de la loi du 15 juin 1853.

L'exposé des motifs nous apprend que ce supplément d'allocation ne dépassera pas la somme de fr. 4,700, et qu'il est urgent que la législature l'accorde promptement pour prévenir tout retard dans la liquidation du dernier trimestre des traitements du présent exercice.

La Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption de la loi.

Le Baron D'ANETHAN.
DE MUNCK.
COPPIN.
SAVART.

Le Baron DE PELICHY VAN HUERNE.
Le Chev. WYNS, Rapporteur.